



Arrêté Municipal

Date : 10/03/2025

Arrêté numéro : AM 3.2025.3

Thème : Institutionnel

Type d'arrêté : Temporaire

Date de validité : Lundi 24 mars 2025

Date d'affichage : 12 mars 2025

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE
ASSOCIATION : GÉNÉRATIONS LARRA
Annule et remplace l'arrêté AM 24.2025.2**

Le Maire de la commune de LARRA,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L.3321-1, ordonnance du 17 décembre 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2009 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons ;

Vu les conditions météorologiques prévues dimanche 9 mars qui ont obligées l'annulation du Carnaval ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Madame la Présidente de l'association dénommée *Générations Larra* est autorisée à vendre des boissons de troisième catégorie à l'occasion du carnaval qui aura lieu à Larra, le dimanche 23 mars 2025 de 13h à 18h.

Article 2 :

Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Grenade sur Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Larra, le 10/03/2025

Le Maire,

Jean-Louis MOIGN

